Poème n°89: Nous, condamnés à mort!

Nous, condamnés à mort,
Entre nos quatre murs,
Hurlons dans nos cellules
D'impuissantes pensées...
Elles violent le mortifère silence,
Oppresseur de nos vies, éparpillées.
Ce sont de fait d'âpres cris sexués
Ou bien des rires masturbatoires
À en éclabousser nos nuits,
Giclures sur nos bat-flancs
Que comptent, vils et perdus,
De rares rats encore vivants...

Nous, condamnés à mort,
Entre nos quatre murs,
Obséquieusement rêvons
D'écraser nos chères petites gueules
Contre de noires pierres d'opprobre
Pour saigner nos âmes infernales,
Chaudes comme les veines
D'une main de manchot. Se brisent alors
Les miroirs aux parois déformantes,
Accrochés dans quelque train fantôme
Où nous nous faisons peur, vide
Sidéral de sommeils en éclipse.

Nous, condamnés à mort,
Entre nos quatre murs,
Sans chercher à comprendre
Le pourquoi des « comment »,
À frotter nos cachectiques espoirs
Aux morceaux de cervelle
Dispersés sur les routes de l'Histoire,
Conflictuelles et sanglantes,
En quête d'un regard éperdu
Ou même d'une quelconque caresse,
Usons, à la longue, notre esprit
Toujours prêt à rompre, tel un barrage...

Nous, condamnés à mort,
Entre nos quatre murs,
Laissons crever nos coupables attentes...
Ô longues expiatoires errances,
Combien de lourdes croix,
Sur nos épaules meurtries,
Nous faudra-t-il porter, muets?
Combien d'inaccessibles montagnes,
Sous nos pas, glissantes et enneigées,
Faudra-t-il gravir pour finir au sommet,
Exaltés, avant que ne s'embrasent enfin
Nos cœurs désespérés d'avoir été éteints?

Nous, condamnés à mort,
Entre nos quatre murs,
Avant de brûler en Enfer,
Dans les flammes de brasiers,
Oui! réjouissons-nous un temps,
Exclus, déchus, mais magnanimes,
Que certains parmi nous aient eu
Le privilège de vivre un grand amour
Dont les feux consument tout autant,
Voire même davantage, les entrailles éventrées
Des hommes rêveurs d'embrasements,
Que celles des vieux à l'agonie, le corps exsangue!

Poème écrit par **Philippe Parrot**

Commencé le dimanche 19 avril 2015 Et terminé le mercredi 22 avril 2015

<u>Notification</u>: Conformément au code de la propriété intellectuelle (loi n°57-298 du 11 mars 1957), il est interdit d'utiliser et/ou de reproduire et/ou de modifier et/ou de traduire et/ou de copier le texte ci-dessus, de façon intégrale ou partielle, sur quelques supports que ce soit : électronique, papier ou autre, sans l'autorisation expresse et préalable de l'auteur. Tout droit réservé.